

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION ELECTRONIQUE DU 10 OCTOBRE 2022

PAGE 1/4

P.V. n° 7

Présidence : M. GUIGNARD.

Présents : MM. REPENTIN – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 105 euros.

COUPE DE FRANCE

680 engagés (dont Girondins de Bordeaux Niort et Pau F.C. en L2)

28/08/2022	1er Tour	-----}	284	matches avec	568	clubs	+		entrants		568 : 12 R2 + 556 R3 à D6
04/09/2022	2ème Tour	-----}	189	matches avec	284	vainqueurs	+	94	entrants	F	94 : 38 R1 + 56 R2 (sur 68)
11/09/2022	3ème Tour	-----}	100	matches avec	189	vainqueurs	+	11	entrants	E	11 : N3
25/09/2022	4ème Tour	-----}	52	matches avec	100	vainqueurs	+	4	entrants	D	4 : N2
09/10/2022	5ème Tour	-----}	26	matches avec	52	vainqueurs	+	0	entrant	C	
16/10/2022	6ème Tour	-----}	13	matches avec	26	vainqueurs					
			664	matches				677	engagés	(hors Bordeaux Niort et Pau)	
entrants D (4) : 4 N2 : Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. - Trémissac F.C. - Stade Bordelais											
entrants E (11) : 11 N3 : S.O. Châtelleraut - Stade Poitevin F.C. - C.A. Neuville - F.C. Libourne - E.S. Guéroise (ou E.S. La Rochelle) Les Genêts d'Anglet Football - Aviron Bayonnais - U.S. Lège Cap Ferret - F.C. Portes Entre Deux Mers U.S. Chauvigny - Stade Montois											
entrants F (94) : 38 équipes 1ères de R1 + 56 équipes 1ères de R2											

COMPÉTITIONS REGIONALES SENIORS REUNION ELECTRONIQUE DU 10 OCTOBRE 2022

PAGE 2/4

5^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 26 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour** avec le dossier suivant :

Match n° 25292248 – A.S. Nontron St-Pardoux / F.C. Libourne du 08/10/2022

Ce dossier a été transmis à la C.R. des Règlements Litiges et Contentieux pour examen.

Calendrier du 6^{ème} tour :

13 matches avec les **26** vainqueurs du 5^{ème} tour.

Il est procédé (après la constitution d'un groupe unique) au tirage au sort intégral, effectué au siège de « NA TV » à La Rochelle par M. Gilles BOUARD, DTR de la LFNA, sous le « contrôle » de M. Vincent VALLET, Directeur du pôle Compétitions Licences et Terrains de la LFNA, et animé par Nicolas COUTE.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 16 octobre 2022 à 15h00** ou le **Samedi 15 octobre 2022 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la C.R. d'Arbitrage.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

PORT DES EQUIPEMENTS –

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les équipements comportant les mentions « **BETCLIC** » pour les visiteurs ou « **CREDIT AGRICOLE** » pour les recevants.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS REUNION ELECTRONIQUE DU 10 OCTOBRE 2022

PAGE 3/4

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REPLACANTS ne s'applique PLUS (JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT).

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

CHAMPIONNATS

Vous trouverez ci-après le tableau de **reports des matches de championnats N3, R1, R2 et R3 qui découlent de la qualification de certains clubs pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France :**

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
NATIONAL 3	A	S.O. Châtelleraut / Pau F.C. (2)	15/10/2022	à définir	
		F.C. Libourne / U.S. Chauvigny	15/10/2022	à définir	
		Les Genêts d'Anglet Football / Aviron Bayonnais	15/10/2022	à définir	
		U.S. Lège Cap Ferret / F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers	15/10/2022	à définir	
		C.A. Neuville / Stade Poitevin F.C.	15/10/2022	à définir	
		E.S. Guéretoise / Chamois Niortais F.C. (2)	15/10/2022	à définir	
REGIONAL 1	A	R.C. Parthenay-Viennay / E.S. Buxerolles	15/10/2022	à définir	
		O.L. St-Liguairé Niort / F.C. Chauray	16/10/2022	à définir	
	B	U.A. Cognac Football / F.C.E. Mérignac Arlac	15/10/2022	à définir	
		Trélassac A.P.F.C. (2) / S.A. Mérignacais	16/10/2022	à définir	
	C	St-Paul Sports / F.C. Marmande 47	15/10/2022	à définir	
		Stade Bordelais (2) / F.C. Lescarien	16/10/2022	à définir	
REGIONAL 2	B	F.C. Charente Limousine / U.A. Cognac Football (2)	15/10/2022	à définir	
		AS. Merpins / F.C. Périgny	16/10/2022	à définir	
	E	C.A. Béglais / F.C. Talence	15/10/2022	à définir	
	F	F.C. Doazit / E. Boé Bon Rencontre	16/10/2022	à définir	
REGIONAL 3	D	E.S. Aubussonnais / C.A. Rilhac Rancon	16/10/2022	à définir	
	G	Alliance Foot 3B / F.C.S. Jonzac St-Germain	15/10/2022	à définir	

REGIONAL 3

Match n° 24660109 – Poule D – S.S. Ste-Féréole / C.A. Rilhac Rancon du 01/10/2022

Match arrêté par l'arbitre M. Alexandre VENANCI à la 12^{ème} minute suite à un brouillard persistant.
Le C.A. Rilhac Rancon sera crédité de 99,64 euros (94 km aller x 1.06 euros).

Match n° 24777582 – Poule F – La Roche-Rivières F.C. Tardoire / F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne du 01/10/2022

Courriel du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne du 01/10/2022 à 10h56 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne**.
Amende de 100 euros pour forfait au F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne (1^{er} forfait).

Match n° 24660369 – Poule G – F.C. Loubésien / A.S. Cabariotaise du 18/09/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 23/09/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain**.

Match n° 24660760 – Poule J – C.S. Lantonnais / A.S. Tarnos du 18/09/2022

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 23/09/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain**.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 18/10/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.